

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 40/2016

OBJET : Mise en place de la prime à la rénovation énergétique des logements « Objectif Réno travaux »

L'an deux mille seize et le 14 avril 2016 à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 07 avril 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain
M. DIDIER Claude à Mme MONIER Catherine

ABSENTS EXCUSES :,

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, Mme ARAZILS Marie Christine.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur PASQUET Wilfrid été nommé secrétaire de séance

M. le Président indique que dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv), les 7 communautés de communes adhérentes au PETR du Pays Sud Toulousain ont souhaité mettre en place un dispositif pour soutenir l'activité économique des entreprises de la rénovation énergétique. (Compétence développement économique).

Ce dispositif prend le nom de prime « Objectif Réno travaux ». Elle est d'un montant forfaitaire de 1500€ et est destinée à être utilisée pour réaliser des travaux d'économies d'énergie dans le logement. Pour cela, les travaux envisagés doivent permettre de réduire les consommations d'énergie d'au moins 25%.

Le financement de cette prime repose sur une subvention du dispositif Territoire à Energie Positive pour la croissance verte à hauteur de 80% et les EPCI à hauteur de 20%. Soit pour une prime de 1500€, 1200€ en provenance de TEPCV et 300€ en provenance des communautés de communes.

Modalités de versement de la prime « Objectif réno travaux ».

Une fois les travaux effectués et les factures payées, le Pays Sud Toulousain procédera au virement bancaire de la prime Objectif Reno.

Versement de la quote-part intercommunale au PETR,

Le PETR du Pays Sud Toulousain émettra à échéance semestrielle un titre à destination des EPCI correspondant au nombre de primes Objectif Réno travaux distribuées multipliés par la quote-part intercommunale. Par exemple pour 10 primes : $10 \times 200€ = 2000€$.

Nombre de prime par EPCI :

Au total, 148 primes sont disponibles dans le cadre de l'opération. Voici leur répartition :

	Nombre de primes positionnées	Pourcentage	Nombre de primes attribuables
CC du canton de Cazères	35	17	25
CC Garonne Louge	20	10	14
CC Lèze Ariège Garonne	20	10	14
CC Louge et Touch	20	10	14
CC du Savès	40	20	29
CC de la Vallée de l'Ariège	30	15	22
CC du Volvestre	40	20	29
Total	205	100	148

Ainsi pour la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège, se sont 22 primes qui sont disponibles.

A noter que le nombre de primes par EPCI est modulable. En effet, un EPCI ayant consommé rapidement le nombre de primes affectées pourra par le biais d'un système de vases communicants et après accord d'une autre EPCI bénéficier de primes supplémentaires. (Par exemple la collectivité A lègue X primes à la collectivité B).

Information du bénéficiaire de la prime :

Un courrier à double entête (EPCI concernée et Pays Sud Toulousain), co-signé des deux Présidents sera envoyé à chaque bénéficiaire de la prime « Objectif réno travaux ».

Date d'entrée en vigueur du dispositif :

Entrée en vigueur souhaitée avant la fin du premier trimestre 2016.

Durée du dispositif :

Le dispositif « Objectif Réno travaux » est conclu pour une durée de deux ans, jusqu'au 31/12/2017. Il pourra être prolongé jusqu'au 29/06/2018, date du troisième anniversaire de la signature de la convention TEPcv.

Le Pays Sud Toulousain pourra toutefois mettre fin par anticipation au dispositif si les 148 primes venaient à être attribuées avant les dates susmentionnées.

Auprès de qui solliciter la prime « Objectif Réno travaux »?

Auprès des conseillers « Objectif Réno », le service public de la rénovation énergétique du Pays Sud Toulousain au 05 61 97 34 20 ou sur le site Internet dédié : www.objectifreno.fr.

Après délibéré le conseil communautaire :

- Approuve la mise en place de la prime « Objectif Réno travaux »
- Budgete au titre de l'année 2016, 6 600 € correspondant au versement de la quote-part intercommunale de 22 primes objectif réno travaux.
- Désigne Monsieur CAZAJUS Joël comme élu référent sur le dossier.
- Donne pouvoir au Président de signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS